



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur PLR, par Christophe Claivaz
Objet Accès aux soins dentaires pour tous. Il y a urgence !
Date 17.11.2017
Numéro 2.0218

Le postulat demande au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place un système permettant d'éviter qu'une partie de la population n'ait plus accès aux soins dentaires pour des questions financières.

Une initiative populaire cantonale déposée le 18 mai 2017 vise également à améliorer l'accès de la population aux soins dentaires. Intitulée « Pour la création d'une assurance dentaire cantonale », elle a pour objectif de permettre à tous les habitant-e-s de notre canton d'être couverts par une assurance obligatoire pour leurs soins dentaires.

Afin de gérer cette problématique, le Conseil d'Etat a décidé, sur proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et en accord avec le comité d'initiative, de créer une Commission extraparlamentaire intégrant tous les milieux concernés. Cette dernière est chargée d'identifier les lacunes existantes en matière de promotion, de prévention et de prise en charge en matière de santé et d'hygiène bucco-dentaire. Des propositions favorisant une prise en charge adéquate et supportable financièrement devront être formulées.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune
Conséquences financières : en cours d'évaluation
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune
Conséquences RPT : aucune

Lieu, date Sion, le 29 août 2018